



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71
Nombre de procurations : 6
Nombre de votants : 76
Date de la convocation : 11 décembre 2020
Date de publication : 25 décembre 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigny, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Germond, D. Gindre, I. Girod, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P Lefèvre, J.L Legrand suppléé par E. Grille, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, H. Prat, L. Rabbe suppléé par B. Barret-Paques, J.M Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Verne, P. Viverge.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 125/20

Objet

Autorisation de cession des actions détenues par Grand Dole Habitat au capital de la société de coordination IDELIANS

Secrétaire de séance

Mathieu BERTHAUD

Rapporteur :

Séverine CALINON

Délégués absents ayant donné procuration :
I. Delaine à C. Demortier, N. Gomet à L. Jarrot-Mermet, P. Jacquot à M. Hoffmann, O. Lacroix à A. Diebolt, O. Meugin à J.P Fichère, A. Pernoux à J.Y Roy.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
J.L Bonin, F. David, G. Ginet, A. Mathiot, C. Monneret, E. Saget, J. Zasempa.

L'article 81 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, contraint au regroupement des organismes d'HLM gérant moins de 12 000 logements, sauf exceptions limitativement énumérées, au plus tard le 1er janvier 2021. La prise de participation au capital d'une société de coordination, constitue l'une des modalités de rapprochement prévue par la loi ELAN.

Pour rappel, et conformément aux délibérations de leurs conseils d'administration, prises en décembre 2018, les OPH Orvitis, Domanys et Grand Dole Habitat ont mené courant 2019 des travaux et études en vue de constituer ensemble une société de coordination.

La société de coordination IDELIANS, société anonyme à conseil de surveillance et directoire, constituée entre les trois OPH, a été agréée par arrêté ministériel du 11 août 2020.

Par ailleurs les OPH Orvitis, Domanys et Grand Dole Habitat ont engagé une réflexion avec Hamaris, OPH rattaché au Département de la Haute-Marne, qui gère un patrimoine d'environ 6 000 logements répartis sur l'ensemble du Département, en vue d'une intégration à la société de coordination IDELIANS.

Les quatre organismes ont conclu un protocole le 9 janvier 2020, afin de définir les conditions d'intégration d'Hamaris au capital de la société de coordination IDELIANS, après l'obtention de son agrément HLM.

Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20201217-12520-DE
Date de télétransmission : 22/12/2020
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Aussi il convient, conformément à l'article R.421-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, d'autoriser l'OPH Grand Dole Habitat à céder 557 actions qu'il détient au capital de la société de coordination IDELIANS, d'une valeur nominale de cent (100) euros, au profit de l'OPH Hamaris, soit un montant total de cinquante-cinq mille sept cent (55 700) euros.

Monsieur Mathieu BERTHAUD ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 73 votes pour et 3 abstentions :

- **AUTORISE** l'OPH Grand Dole Habitat à céder 557 actions qu'il détient au capital de la société de coordination IDELIANS, d'une valeur nominale de cent (100) euros, au profit de l'OPH Hamaris pour un montant total de cinquante-cinq mille sept cent (55 700) euros.

Fait à Dole,
Le 17 décembre 2020,
Le Président, Jean Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Grand Dole Habitat

